



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 49472

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le projet de réforme des transports sanitaires qui vise à réserver aux seuls véhicules légers le transport de malades assis. Alors que l'on préconise l'économie des dépenses de santé, il n'est pas compréhensible que soit supprimé le mode de transport de malades assis qui s'avère être généralement le moins coûteux par la Caisse nationale d'assurance maladie. Par ailleurs, une telle mesure conduirait certains chauffeurs de taxis ruraux qui prennent en charge cette clientèle à rencontrer des difficultés financières graves. Aussi lui demande-t-il de lui faire connaître les suites qu'il compte réserver aux revendications des artisans taxi.

Données clés

Auteur : [M. Ueberschlag Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49472

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1301